

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME AFRICAINE ·
31 JUILLET 2026

Les violences basées sur le genre : une responsabilité collective

*Sous-thème : les VBG dans la famille, l'école, l'université, le
travail et la communauté.*



FOSIP

Sifa Mwagalwa Gloria
· Coordinatrice, FOSIP-RDC





INTRODUCTION

Une journée d'hommage et de mobilisation

- ◆ Née du 1er Congrès des femmes africaines (Dar es Salaam, 31 juillet 1962), pour la justice, la paix et l'égalité.
- ◆ Bien plus qu'une commémoration : un espace de réflexion, d'évaluation et de plaidoyer.
- ◆ Notre sous-thème : les VBG dans la famille, l'école, l'université, le travail et la communauté.
- ◆ Les VBG ne se limitent pas aux conflits — elles s'expriment dans la vie quotidienne.

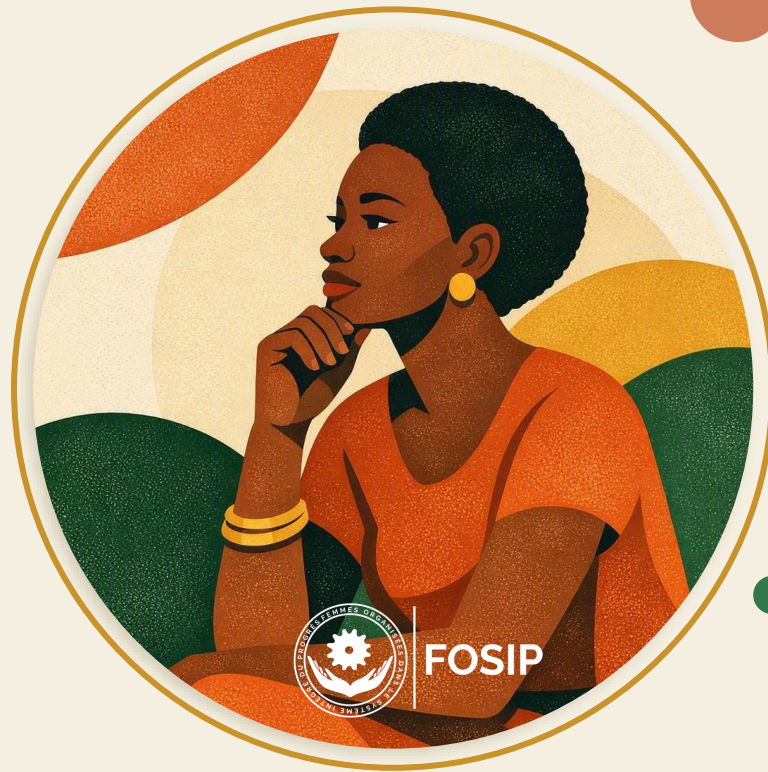


I

UN OBSTACLE MAJEUR

Un frein aux droits des femmes et au développement

- ◆ L'une des violations des droits humains les plus répandues au monde.
- ◆ Racines : rapports de pouvoir inégaux, normes discriminatoires, stéréotypes de genre.
- ◆ En RDC, aggravées par les conflits, les déplacements, la pauvreté et la faiblesse de la protection.
- ◆ Conséquences : santé, déscolarisation, dépendance économique et exclusion sociale.



II

LA FAMILLE

Quand le premier refuge devient un lieu de violence

- ◆ Premier espace d'éducation et de protection — mais principal cadre des violences.
- ◆ Violences conjugales, psychologiques, économiques ; mariages précoces ou forcés ; abus intrafamiliaux.
- ◆ Les enfants témoins sont fragilisés : la violence se reproduit d'une génération à l'autre.
- ◆ Prévenir : éduquer au respect mutuel, au partage de responsabilités et à l'égalité.



Protéger le droit fondamental à l'éducation

- ◆ L'éducation : droit fondamental et levier essentiel de l'autonomisation des femmes.
- ◆ Trop de filles abandonnent : violences sexuelles, harcèlement, discriminations, grossesses précoces.
- ◆ À l'université : harcèlement, chantage académique, exploitation, violences psychologiques.
- ◆ La réponse : tolérance zéro, cellules d'écoute, plaintes accessibles, sensibilisation, formation.



IV

LE MONDE DU TRAVAIL

Garantir des milieux professionnels respectueux

- ◆ L'autonomisation économique est une condition essentielle de l'émancipation.
- ◆ Persistent : harcèlement, discriminations salariales, inégalités de carrière, représailles.
- ◆ Un coût pour les femmes, la productivité des organisations et la confiance dans les institutions.
- ◆ Employeurs : politiques de prévention, codes de conduite, signalement confidentiel, sanctions.



V

LA COMMUNAUTÉ

Transformer les normes sociales

- ◆ Stéréotypes, coutumes discriminatoires et stigmatisation nourrissent l'impunité.
- ◆ Engagés, leaders religieux et coutumiers, jeunes et hommes deviennent moteurs du changement.
- ◆ Leviers : sensibilisation, dialogue, participation citoyenne, mécanismes locaux de protection.
- ◆ Promouvoir des modèles positifs de masculinité.



Les six formes de Violences Basées sur le Genre (VBG)

Des actes de violence dirigés contre une personne en raison de son sexe, de son genre ou de rapports de pouvoir inégaux.

1 Le viol

Acte sexuel imposé sans le consentement de la victime.

4 La violence psychologique

Insultes, menaces, harcèlement, isolement et contrôle nuisant à la santé mentale.

2 L'agression sexuelle

Atteinte sexuelle non consentie, avec ou sans pénétration (attouchements forcés, etc.).

5 Le mariage forcé ou précoc

Union imposée sans consentement, touchant souvent des filles mineures.

3 La violence physique

Coups, blessures, brûlures, étranglements et autres maltraitements physiques.

6 Le déni de ressources

Priver une personne, selon son sexe, d'éducation, d'emploi, de soins ou d'héritage.



Les six violations graves contre les enfants

Reconnues par les Nations Unies comme les atteintes les plus sérieuses aux droits des enfants, surtout en conflit armé.

1 Recrutement et utilisation

Enrôler des enfants de moins de 18 ans dans des forces ou groupes armés.

2 Meurtre et mutilation

Homicides, blessures graves ou amputations causant mort ou handicap permanent.

3 Viol et violences sexuelles

Viol, exploitation et esclavage sexuels, mariage et grossesse forcés.

4 Attaques contre écoles et hôpitaux

Détruire ou militariser ces lieux prive les enfants d'éducation et de soins.

5 Enlèvement d'enfants

Enlever des enfants pour le recrutement, le travail forcé ou la rançon.

6 Refus de l'accès humanitaire

Bloquer l'accès à la nourriture, aux soins, à l'eau potable et à la protection.



Cadre juridique international

Les principaux instruments internationaux qui protègent les droits des femmes, des filles et des enfants.

1 CEDAW — 1979

Éliminer toute discrimination envers les femmes ; promouvoir l'égalité.

2 Déclaration de Beijing — 1995

Feuille de route mondiale pour les droits des femmes et contre les violences.

3 Résolution 1325 de l'ONU — 2000

Rôle des femmes dans la paix ; protection contre les violences sexuelles en conflit.

4 Protocole de Maputo — 2003

Union africaine : égalité, santé, protection et participation des femmes.

5 Droits de l'enfant (CDE) — 1989

Protège les enfants contre la violence, les abus et l'exploitation.

Portée — ces textes engagent les États à prévenir les violences et à protéger les victimes ; la RDC les traduit dans son droit interne.



Cadre juridique national (RDC)

En République Démocratique du Congo, ces engagements se traduisent dans la Constitution et plusieurs lois.

1 Constitution de la RDC — 2006

Égalité femmes-hommes et interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe.

2 Loi n° 06/018 — 2006

Code pénal : réprime les violences sexuelles et aggrave les sanctions.

3 Loi n° 06/019 — 2006

Procédure pénale : facilite les poursuites et protège les victimes.

4 Loi n° 15/013 — 2015

Droits de la femme et parité dans la vie publique et privée.

5 Loi n° 09/001 — 2009

Protection de l'enfant contre violences, exploitation et recrutement armé.

En synthèse — ensemble, ces textes forment le cadre juridique de référence pour prévenir les violences et protéger femmes, filles et enfants.





RÉPONSES & RÔLE DE FOSIP

Renforcer la prévention — et agir ensemble

- ◆ Approche globale et multisectorielle : prévention, accès à la justice, services aux survivantes.
- ◆ Autonomisation économique des femmes et éducation à l'égalité dès le plus jeune âge.
- ◆ Espaces sûrs, tolérance zéro, hommes et garçons alliés du changement.

FOSIP prévention, sensibilisation, accompagnement des survivantes et plaidoyer.





CONCLUSION

Faisons de notre engagement une réalité

- ◆ Les progrès sont le fruit de décennies de mobilisation ; les VBG restent un obstacle majeur.
- ◆ Transformer chaque espace en lieu sûr : un impératif moral, social et politique.
- ◆ Ensemble — États, société civile, communautés, femmes, hommes et jeunes — ne laisser personne de côté.

« La protection des droits des femmes est le fondement d'une société plus juste, plus pacifique et véritablement durable. »



FOSIP

